

Régime d'assurances FIQ (BENEVA) à l'intention des employés du CISSS de Lanaudière

Régimes	Obligatoire	Facultatif	Spécificité s'il y a lieu
Régime d'assurance maladie (médicament)	<p>Oui, ceux inscrits avec la RAMQ.</p> <p>Si vous choisissez le régime maladie module argent ou or, vous devez maintenir cette participation pendant au moins 24 mois avant de diminuer votre régime.</p> <p>À l'exception si déjà couvert par un(e) conjoint(e), un parent ou un autre employeur. Preuve requise.</p> <p>**Les preuves acceptées sont : la carte d'assurance ou le plan de protection. Svp nous indiqué le lien que vous avez avec l'assuré principal.</p>		<p>Vous devez assurer vos personnes à charge si ces derniers sont assurés avec la RAMQ.</p> <p>Module :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bronze 2. Argent 3. Or <p>Protections :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Individuelle (vous uniquement) 2. Monoparentale (vous et vos enfant(s), aucun conjoint(e)) 3. Familiale (vous, votre conjoint(e) et vos enfant(s)).
Régime d'assurance dentaire		<p>Oui, cette protection est facultative (participation non obligatoire) pour tout le monde.</p> <p>Par contre, si vous choisissez d'adhérer à cette couverture, vous ne pourrez pas la retirer avant le délai déterminé par l'assureur. Actuellement ce délai est établi à 36 mois suivant la date</p>	<p>Si vous détenez un régime familial pour l'assurance maladie, vous pouvez prendre un régime d'assurance dentaire différent (par exemple dentaire individuel).</p>

Régime d'assurances FIQ (BENEVA) à l'intention des employés du CISSS de Lanaudière

		d'adhésion.	
Régime d'assurance vie Vie de base de l'adhérent : 5000 \$	Oui, ce régime est obligatoire pour tout le monde, et ce, même si vous détenez une autre couverture d'assurance similaire d'un parent, d'un(e) conjoint(e) ou d'un autre Employeur.		
Régime d'assurance vie Vie du conjoint (3 000 \$) et des enfants à charge (3 000\$) (PAC)	Oui, à l' <u>exception</u> des personnes détenant un régime médicament avec le statut individuel.		
Régime d'assurance vie Vie additionnelle de l'adhérent (maximum 100 000 \$) Vie additionnelle de l'adhérent (plus de 100 000) Vie additionnelle du conjoint		Oui, ces protections sont facultatifs (participation non obligatoire) pour tout le monde. Par contre, si vous choisissez d'adhérer à ces couvertures, vous devez : <ul style="list-style-type: none"> - Adhérent maximum de 100 000\$: cocher le montant d'assurance pour cette garantie. - Adhérent plus de 100 000\$: inscrire le tranche désiré entre 1 	

Régime d'assurances FIQ (BENEVA) à l'intention des employés du CISSS de Lanaudière

		<p>à 16 tranches de 25 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vie additionnelle du conjoint : inscrire le tranche désiré entre 1 à 20 tranches de 25 000 \$ 	
Régime d'assurance invalidité de longue durée	Oui, ce régime est obligatoire pour tout le monde, et ce, même si vous détenez une autre couverture d'assurance similaire d'un parent, d'un(e) conjoint(e) ou d'un autre Employeur.		

Veillez noter que l'information contenue dans ce tableau vise à vous aider à remplir adéquatement les différents formulaires. Ainsi, celui-ci ne remplace aucunement les feuillets explicatifs de votre compagnie d'assureurs.

Nous vous informons que ce document est utilisé uniquement lors de votre embauche. Un second formulaire explicatif est disponible pour tout changement en cours d'emploi. Votre personne-ressource responsable de votre dossier d'assurance sera également différente, référez-vous à notre Qui fait quoi pour connaître votre personne dédiée.